

Séance du 23 septembre 2021

<u>Date de convocation :</u> 16/09/2021	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice :</u> 15	Sont présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 14	
<u>Représentés :</u> 1	
<u>Votants :</u> 15	Représentés : Agnès CHEMSEDDOHA par Bernard MOULIN-RIBERPREY

Secrétaire de séance : Patrick PISTRE

Ordre du jour :

- Tarif eau et assainissement 2021/2022
- Admission en non-valeur
- Réorganisation du service administratif de la mairie
- Achat parcelle BE 139
- Equipement et travaux sur réseau informatique de l'école - Demande de subvention
- Aménagement bourg centre - Marché à procédure adapté - attribution des lots
- Aménagement bourg centre - Choix coordonnateur SPS
- Vente ancien éclairage de fêtes
- Demande de remboursement de carte d'abonnement/ d'adhésion
- Questions et informations diverses

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité accepte que les points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Tarif droit de place
- Subvention exceptionnelle
- Renouvellement habilitation dans le domaine du funéraire

Le compte rendu du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

N°DE 2021 055

Objet: Tarif eau assainissement du 01/10/2021 au 30/09/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-1

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Abonnement annuel au réseau d'eau potable	95,00 €	Quatre-vingt-quinze euros par an
Consommation < 400 m3	1.65€/m3	Un euro et soixante-cinq cents par m3 consommé jusqu'au 399ème mètre cube compris
Consommation > ou = 400 m3	1.50€/m3	Un euro et cinquante cents par m3 consommé à partir du 400ème mètre cube
Redevance assainissement	1.50 €/m3	Un euro et cinquante cents par m3 consommé

Branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement	650.00 €	six cent cinquante euros le branchement
Reprise de concessions (réouverture de compteur d'eau)	95,00 €	Quatre-vingt-quinze euros

- **Précise** que ces tarifs sont applicables pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022
- **Rappelle** que le branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement est limité à cinq mètres linéaires.

N°DE 2021 056

Objet: budget eau et assainissement - admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Castres a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de l'eau et de l'assainissement.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances liées aux facturations de l'eau et de l'assainissement pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 630.15 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les créances communales dont le détail figure en annexe
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau assainissement de l'exercice en cours

N°DE 2021 057

Objet: Service administratif - création de deux emplois permanents à temps non complet

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la réorganisation du service administratif, il est nécessaire de créer deux emplois permanent à temps non complet.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création :

- d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (soit 14/35^e) de catégorie C
- d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (soit 17.5/35^e) de catégorie C

Ces emplois sont créés à compter du 1^{er} octobre 2021

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois

PRECISE que les crédits correspondant sont inscrits au budget de la commune

N°DE 2021 058

Objet: Achat de la parcelle BE139 au GF de Berlou

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de régulariser l'assise du chemin de la rivière, il convient d'acquérir 1 parcelle appartenant au Groupement Forestier de Berlou.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** d'acquérir la parcelle BE 139 d'une contenance de 1a94ca
- **FIXE** le prix d'acquisition pour cette parcelle à l'euro symbolique (1€)
- **DONNE POUVOIR** à Mme le Maire et à M. PISTRE Patrick premier adjoint au maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire
- **PRÉCISE** que cet acte sera rédigé en la forme administrative

N°DE 2021 059

Objet: Equipement et travaux sur réseaux informatiques de l'école - Demande de subvention

Madame le Maire informe le conseil qu'afin de permettre une bonne utilisation du matériel informatique récemment acquis à l'école de Vabre, il est nécessaire de réhabiliter tout le réseau informatique de l'école. Dans le cadre du plan de Relance, il est possible d'obtenir une subvention.

Il convient d'approuver le plan de financement ci-dessous :

- Travaux Réseau informatique :	3 700,00 € TTC
- Matériel :	<u>2 932.80 € TTC</u>
	6 632.80 € TTC

Plan de financement

- Subvention AAP SNE	2 450,00 €
- Autofinancement	4 182.80 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus présenté
- **Sollicite** une subvention de 2 450,00 € auprès du Ministère de l'éducation Nationale dans le cadre du plan de relance - Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- **Autorise** Mme le Maire à signer à convention de financement

N°DE 2021 060

Objet: Aménagement bourg centre - Marché à procédure adapté - attribution des lots

M. PISTRE rappelle qu'une consultation groupée concernant l'aménagement du bourg centre a été réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Il convient de valider les entreprises qui ont été retenues pour ce marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Attribue** le marché de travaux aux entreprises suivantes :

Lot 1 : VRD Maçonnerie :

Entreprise retenue : COLAS France - Etablissement les Aires

- L'offre de base pour un montant de 192 995.00 € HT
- Les prestations supplémentaires suivantes :
 - o PS1 Piétonnier grande pelouse pour un montant de 2 720,00 € HT
 - o PS2 Pare ballon filet toute hauteur + poteaux ø 90 tous les 5m pour un montant de 11 700,00€ HT

Lot 2 : Espace verts - Mobilier

Entreprise retenue : MIDI PYRENEES ENVIRONNEMENT pour un montant de 143 839,00 € HT

- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce marché.

N°DE 2021 061

Objet: Aménagement bourg centre - Choix d'un Coordonnateur SPS

Monsieur Patrick PISTRE indique au Conseil qu'une consultation pour une **mission de coordination SPS** dans le cadre de l'aménagement du bourg centre a été réalisée.

Il présente le tableau d'analyse des offres

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de choisir 2G Coordination SPS sis ZI de Brenas 81440 LAUTREC pour un montant de **2000,00€ HT (2 400,00€ TTC)**

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

N°DE 2021 062

Objet: Vente ancien éclairage de fêtes

M. PISTRE informe le conseil de la proposition de la commune de MONTROC d'acheter l'ancien éclairage de fêtes que nous n'utilisons plus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **Accepte** de vendre à la commune de MONTROC l'ancien éclairage de fêtes

- **Fixe** le prix à 1 250,00 €

- **Autorise** Mme le Maire à établir et signer le titre correspondant

Demande de remboursement de carte d'abonnement/ d'adhésion

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'instauration du PASS Sanitaire, plusieurs administrés ont demandé le remboursement de leurs cartes d'abonnement piscine ou de leur adhésion à la médiathèque.

L'ensemble des conseillers municipaux, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de ces administrés.

De même, un administré a demandé le remboursement de la carte abonnement piscine enfant car elle a été achetée à tort, l'enfant ayant moins de 6 ans.

Mme le Maire rappelle que les tarifs sont affichés à l'entrée de la piscine et qu'il appartient aux accompagnateurs de préciser également si l'enfant à moins de 6 ans.

L'ensemble des conseillers municipaux, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de cet administré.

N°DE 2021 063

Objet: Tarif droit de place

Monsieur PISTRE, adjoint au Maire présente au conseil les modifications tarifaires concernant les droits de place sur la place du village.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe à compter du 01/01/2022 les droits de place comme suit :

Emplacement pour gros camion : 15 Euros par jour de présence
(Exemple camion d'outillage)

Marché

- * Abonnement annuel sans électricité : forfait 20 Euros l'année
- * Abonnement annuel avec électricité : forfait 50 Euros l'année
- * Droit de place occasionnel 5 Euros par jour de présence (branchement électrique inclus)

- Précise que les abonnements annuels sont forfaitaires.

N°DE 2021 064

Objet: Subvention exceptionnelle

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la SAPV (Société des amis du Pays Vabrais) suite à l'organisation de la cérémonie du 30 septembre 2021.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder à la SAPV une subvention exceptionnelle de trois cents (300€)
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

N°DE 2021 065

Objet: Renouvellement habilitation funéraire

M. PISTRE informe le conseil que par arrêté préfectoral du 27 janvier 2016, une habilitation dans le domaine funéraire nous a été accordée jusqu'au 26 janvier 2022. Il convient de décider de son renouvellement éventuel.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas demander le renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire.

Questions diverses

Stationnement : Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce pour maintenir l'interdiction de stationnement dans la rue vieille.

Le conseil municipal demande également que la rue Gédéon soit interdite au stationnement de l'intersection de la rue vieille et jusqu'au droit du 9 rue Gédéon.

Salle polyvalente : M. PISTRE informe le conseil municipal que les activités à la salle polyvalente pourront reprendre sous contrainte du PASS Sanitaire.

Cérémonie du 30/09/2021 : M. CALS fait part du déroulement de la cérémonie du 30 septembre 2021 en l'honneur de la remise, à titre posthume, de la médaille et du diplôme de "Juste parmi les nations" au chef de brigade de la gendarmerie de Vabre M. Hubert LANDES.

Il précise également que le parcours patrimoine est terminé. Toutes les plaques avec leur QR code associé ont été installées par les services techniques.

Eglise - Catéchisme : Mme VAREILLES informe le conseil qu'a compter de cette année le catéchisme a lieu dans la sacristie de l'église. Il faudrait le rénover. un devis d'un montant de 906€ TTC est présenté au conseil municipal. L'assemblée propose de prendre en charge 50% de cette rénovation.

La séance est levée à 20h15